



REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DE  
L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES  
À VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies**

### **Sous-Comité Scientifique et Technique**

62<sup>ème</sup> session

(Vienne, 3 février – 14 Février 2025)

### **Point 5 – Débris Spatiaux**

#### **Déclaration de la délégation française**

*= Seul le prononcé fait foi =*

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs les délégués,**

Nous avons tous conscience du risque de voir compromise la possibilité même de conduire normalement des activités dans l'espace extra-atmosphérique. Lancements, opérations de satellites en orbite basse ou en orbite géostationnaire, présence humaine en orbite autour de la Terre : toutes ces activités, si essentielles au développement socio-économique des Etats, ne peuvent plus être conduites sans l'apport des systèmes spatiaux.

C'est la raison pour laquelle la problématique des débris spatiaux est essentielle pour la France. La priorité reste la prévention de la production de débris (*space debris mitigation*),

car les mesures actives de retrait des débris (*space debris remediation*) conservent de nombreuses incertitudes au plan économique et technique, ce qui ne permet à ce stade de faire face à cet enjeu crucial.

Cet engagement se traduit d'abord par la participation active de la France à l'ensemble des forums qui contribuent à l'élaboration de standards ou de lignes directrices contribuant à la prévention de débris spatiaux.

Au niveau international, le CNES est une des premières agences à avoir adhéré au Comité inter-agences de coordination des débris spatiaux (IADC), en 1996, et contribue activement à ses travaux. Le rapport sur l'état de l'environnement des débris spatiaux (*IADC Report on the Status of the Space Debris Environment*) fait un état des lieux tous les deux ans de la population de débris spatiaux et de son évolution. Nous saluons le document de séance dédié de l'IADC (*Conference Room Paper A/AC.105/C.1/2025/CRP.10*). Ce rapport met en évidence une hausse des débris, qui doit nous inviter à appliquer collectivement les mesures de prévention, notamment les recommandations de l'IADC et du COPUOS (*IADC and UN Space Debris Mitigation Guidelines*).

Le CNES mène également des activités de modélisation à long terme de la population orbitale et de protection des satellites contre les petits débris spatiaux (<1 cm), ainsi que des recherches pour réduire la vulnérabilité des satellites.

En termes de standardisation internationale, le CNES contribue activement à l'élaboration des mises à jour de la norme ISO 24113 dédiée à la prévention des débris spatiaux.

En 2024, la France a mis à jour sa réglementation technique nationale pour s'adapter à l'émergence de nouveaux systèmes et actualiser son cadre réglementaire, afin de limiter la production de débris spatiaux. Celle-ci propose un renforcement des exigences liées à la prévention des débris spatiaux, en complément de mesures déjà intégrées, telles que la non-génération de débris lors des opérations nominales d'un objet, la limitation du risque de désintégration accidentelle ou encore le besoin de passivation et de libération des orbites protégées en fin de mission. Elle introduit, entre autres, la restriction d'accès à certaines orbites fortement peuplées de débris spatiaux pour les objets non-manceuvrants, un

abaissement de la durée résiduelle en orbite à l'issue du retrait de service, ainsi qu'un renforcement de la probabilité de succès des opérations de passivation et de désorbitation, afin de limiter le risque de création de débris pendant et après la mission de l'objet.

Cette réglementation est accompagnée d'un programme technologique innovant « Tech For Space Care », conduit par le CNES, dont l'ambition est de fournir aux industriels et aux opérateurs spatiaux des solutions technologiques permettant de respecter leurs obligations vis-à-vis de cette réglementation mais aussi d'être conformes aux lignes directrices et recommandations internationales sur la prévention des débris spatiaux.

Madame la Présidente,

Je souhaite réitérer l'engagement de la France au service de la prévention des débris spatiaux, qui est l'une de nos priorités, et souligner, au-delà de notre loi sur les opérations spatiales, l'avancée majeure que représente le projet de loi spatiale porté par l'Union européenne au service d'activités spatiales sûres, durables et résilientes. La France soutient l'engagement renouvelé du CUPEEA sur cette question essentielle des débris et continuera de se mobiliser sur ce sujet crucial.

Je vous remercie./.